

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 3 juillet 2001 à 19 h 35, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réjean Langlois
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Madame Johanne H.-Brousseau	

AINSI QUE mesdames Sylvie Dupont-Simard et Sylvie Duchesne, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Rousseau, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1 0701 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0701-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Plaque nominative pour le gymnase de l'école Sacré-Cœur de Saint-Alexis-des-Monts.
- 5.2 Transport scolaire.
- 5.3 Éclaircissement sur les frais de surveillance du midi.
- 11.8 Lettre d'entente.
- 17.3 Affectation de personnel de direction.

QUE l'article originalement prévu à l'article 5.1 « Bonis forfaitaires » soit déplacé à l'article 17.0;

QU'à l'article 6.1 le mot « Dérogation » soit remplacé par « Dérogations »;

QUE l'article 11.1 « Ouverture de postes » soit retiré de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 2 0701 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 19 juin 2001 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0701-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant ensuite aux sujets relatifs à la direction générale, une modification est apportée à une résolution adoptée antérieurement.

Modification de la
résolution
474 0601

RÉSOLUTION 3 0701 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 474 0601, que le conseil des commissaires a procédé à l'engagement de monsieur Christian Amyot au poste régulier à temps complet de directeur adjoint de centre de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la résolution 474 0601 adoptée en date du 5 juin 2001, soit modifiée en ajoutant le dernier paragraphe suivant :

« QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. »

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux commissaires, une résolution est adoptée pour autoriser l'achat d'une plaque honorifique pour le gymnase à Saint-Alexis-des-Monts.

Autorisation pour l'achat d'une plaque honorifique pour le gymnase de l'école Sacré-Cœur de Saint-Alexis-des-Monts

RÉSOLUTION 4 0701 :

CONSIDÉRANT en référence à la résolution 522 0601 que la Commission scolaire de l'Énergie a désigné le gymnase de l'école Sacré-Cœur de Saint-Alexis-des-Monts sous le nom de « Gymnase Roger-Landry »;

CONSIDÉRANT que l'achat d'une plaque honorifique est requise et que la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est disposée à assumer 50% des coûts afférents à cet achat;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit autorisé l'achat d'une plaque honorifique pour le Gymnase Roger-Landry de l'école Sacré-Cœur à Saint-Alexis-des-Monts;

QUE soient partagés à parts égales les coûts afférents à l'achat de cette plaque, lesquels sont estimés à 1 000 \$, avec la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts;

QUE finalement il demeure entendu que l'épreuve finale relative à la conception de la plaque ainsi que l'emplacement prévu devront être soumis aux Services des ressources matérielles pour fins d'approbation.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, madame Johanne H.-Brousseau soumet une question concernant le transport scolaire d'élèves de Lac-à-la-Tortue fréquentant une classe d'immersion anglaise. Madame Brousseau souligne que des enfants doivent se rendre à un point d'embarquement compte tenu que l'autobus ne fait pas le tour du lac. En réponse à madame Brousseau, le directeur général adjoint monsieur Claude Rousseau mentionne que les parents sont informés des contraintes de transport lors de l'inscription des élèves dans les classes d'immersion anglaise. Par ailleurs, le responsable du transport scolaire, monsieur Denis Émond indique que des vérifications seront faites concernant le circuit du transport scolaire.

Président

Secrétaire

Modification à la
politique des
services de garde

RÉSOLUTION 7 0701 :

CONSIDÉRANT la réflexion et la consultation faites
avec les directions d'écoles concernées;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires obligent les
commissions scolaires à verser les sommes aux services de garde en tenant compte des coûts
inhérents à la commission scolaire pour offrir ce service;

CONSIDÉRANT que la politique de la commission
scolaire sur les services de garde doit être modifiée subséquemment;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne
H.-Brousseau PROPOSE que la politique de la commission scolaire sur les services de garde
soit modifiée aux articles 4.2.5 d) et 4.2.5 f) et que le dernier paragraphe de l'article 4.2 soit
biffé, tel que présenté au document numéro 0701-03.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs au Secrétariat général, Me Serge Carpentier fait part de
démarches faites auprès de la Commission de toponymie du Québec quant au changement de
nom du Carrefour Formation Mauricie – Éducation des adultes. S'ensuivent alors des
échanges au terme desquels il est convenu de faire une approche auprès de la direction du
centre préalablement à un changement de nom. Un suivi sera apporté ultérieurement sur ce
dossier.

Poursuivant, le secrétaire général fournit des informations concernant le dossier du Carrefour
Virtuel Mauricie.

Dans un autre ordre d'idées, les membres du conseil des commissaires, après avoir reçu les
explications requises du directeur des Services des ressources financières monsieur Claude
Vincent, procèdent successivement à l'approbation du budget 2001-2002 ainsi qu'à la dé-
termination du taux de taxes et du taux d'intérêts sur les arrérages de taxes scolaires. Les
résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Adoption du bud-
get 2001-2002

RÉSOLUTION 8 0701 :

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur
l'instruction publique, la Commission scolaire de
l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement,
d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2001-2002;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus
égaux ou supérieurs aux dépenses;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée qui a été
utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 3 322
148 570 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2001-2002;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

Adopté unanimement

Taux de taxes pour l'année 2001-2002

RÉSOLUTION 9 0701 :

Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux de taxes de 0,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation pour l'année 2001-2002, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté unanimement

Taux d'intérêt des taxes d'arrérages pour l'année 2001-2002

RÉSOLUTION 10 0701 :

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète le taux d'intérêts de 16 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année 2001-2002.

Adopté unanimement

Par la suite, des discussions ont lieu concernant l'engagement d'une firme de vérificateurs externes pour les prochaines années. Au terme de ces discussions, il est convenu de renouveler le mandat de la firme actuelle pour la prochaine année scolaire et d'enclencher im processus d'appel d'offres public pour les années subséquentes.

Engagement de la firme de vérificateurs externes pour 2001-2002 – Boutet Drolet, comptables agréés

RÉSOLUTION 11 0701 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie retienne les services de la firme Boutet Drolet, comptables agréés, à titre de vérificateurs externes pour l'année scolaire 2001-2002, et ce, pour un montant de 16 225 \$.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, des résolutions sont successivement adoptées suite aux renseignements fournis par monsieur Bertrand Rodrigue.

Démission pour retraite de madame Suzanne Jacob-Croisetière

RÉSOLUTION 12 0701 :

CONSIDÉRANT que madame Suzanne Jacob-Croisetière, conseillère pédagogique, a présenté une lettre à l'effet qu'elle prendra sa retraite à compter du 1^{er} juillet 2001;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que cette décision, conditionnelle à la confirmation de la CARRA de son admissibilité à une telle retraite, est accompagnée d'une demande d'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Suzanne Jacob-Croisetière, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 1^{er} juillet 2001;

QUE soit appliquée la modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste de professionnel pour l'année 2001-2002.

Adopté unanimement

Démission pour
retraite de madame
Lise Beaulieu-
Lynch

RÉSOLUTION 13 0701 :

CONSIDÉRANT que madame Lise Beaulieu-Lynch, conseillère pédagogique, a présenté une lettre à l'effet qu'elle prendra sa retraite à compter du 1^{er} juillet 2001;

CONSIDÉRANT que cette décision, conditionnelle à la confirmation de la CARRA de son admissibilité à une telle retraite, est accompagnée d'une demande d'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Lise Beaulieu-Lynch, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 1^{er} juillet 2001;

QUE soit appliquée la modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste de professionnel pour l'année 2001-2002.

Adopté unanimement

Démission pour
retraite de mon-
sieur Gilles Mar-
cotte

RÉSOLUTION 14 0701 :

CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Marcotte, conseiller pédagogique, a présenté une lettre à l'effet qu'il prendra sa retraite à compter du 1^{er} juillet 2001;

CONSIDÉRANT que cette décision, conditionnelle à la confirmation de la CARRA de son admissibilité à une telle retraite, est accompagnée d'une demande d'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Gilles Marcotte, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 1^{er} juillet 2001;

QUE soit appliquée la modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste de professionnel pour l'année 2001-2002.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accepter la démission de monsieur André Lachance à compter du 27 août 2001;

QUE soit appliquée la modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste de concierge, consécutivement à sa retraite, pour l'année 2001-2002.

Adopté unanimement

Démission pour retraite de monsieur André Sylvestre, concierge

RÉSOLUTION 18 0701 : CONSIDÉRANT que monsieur André Sylvestre, concierge à l'école Saint-Paul de Shawinigan-Sud, a remis sa démission pour les fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE d'accepter la démission de monsieur André Sylvestre à compter du 6 août 2001;

QUE soit appliquée la modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste de concierge, consécutivement à sa retraite, pour l'année 2001-2002.

Adopté unanimement

Démission pour retraite de madame Nicole Trudel

RÉSOLUTION 19 0701 : CONSIDÉRANT que madame Nicole Trudel, conseillère pédagogique, a présenté une lettre à l'effet qu'elle prendra sa retraite à compter du 1^{er} juillet 2001;

CONSIDÉRANT que cette décision, conditionnelle à la confirmation de la CARRA de son admissibilité à une telle retraite, est accompagnée d'une demande d'application d'une modalité particulière de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Nicole Trudel, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 1^{er} juillet 2001;

QUE soit appliquée la modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste de professionnel pour l'année 2001-2002.

Adopté unanimement

Refus d'un congé sans traitement à madame Danielle St-Amand

RÉSOLUTION 20 0701 : CONSIDÉRANT que madame Danielle St-Amand, technicienne en éducation spécialisée, demande un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE de refuser à madame Danielle St-Amand ce congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002.

Adopté unanimement

Refus d'un congé sans traitement à madame Carole Aubry

RÉSOLUTION 21 0701 : CONSIDÉRANT que madame Carole Aubry, technicienne en éducation spécialisée, demande un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE de refuser à madame Carole Aubry ce congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002.

Adopté unanimement

Congé sans traitement à monsieur Jean Brière, enseignant

RÉSOLUTION 22 0701 : CONSIDÉRANT que monsieur Jean Brière, enseignant à l'école secondaire du Rocher, Grand-Mère, demande un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE d'accorder à monsieur Jean Brière un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 conformément à la convention collective le concernant.

Adopté unanimement

Congé sans traitement à madame Maureen Mayhew, secrétaire d'école

RÉSOLUTION 23 0701 : CONSIDÉRANT que madame Maureen Mayhew, secrétaire d'école, demande un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002 conformément à la convention collective la concernant;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Dupont-Simard PROPOSE d'accepter à madame Maureen Mayhew ce congé sans traitement du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002.

Adopté unanimement

Abolition de trois postes de conseiller pédagogique

RÉSOLUTION 24 0701 : CONSIDÉRANT que mesdames Lise Beaulieu-Lynch, Suzanne Jacob-Croisetière et Nicole Trudel, messieurs Michel Aubichon et Gilles Marcotte, conseillères et conseillers pédagogiques, ont présenté une lettre à l'effet qu'elles et qu'ils prendront leur retraite respectivement à compter du 1^{er} juillet 2001 et du 13 juillet 2001;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel pour les postes de conseiller pédagogique pour la prochaine année scolaire;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE l'abolition de deux postes de conseiller pédagogique et d'un poste de conseillère en éducation spirituelle, religieuse et morale suite à leurs démissions pour fins de retraite.

Adopté unanimement

Effectifs 2001-2002 – E.H.D.A.A.

RÉSOLUTION 25 0701 : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien en E.H.D.A.A. pour l'année scolaire 2001-2002 et la consultation auprès du syndicat des employés de soutien;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accepter le plan d'effectifs 2001-2002 du personnel de soutien en EHDAA décrit au document 0701-04.

Adopté unanimement

Retraite progressive à madame Huguette Lessard-Plante

RÉSOLUTION 26 0701 : CONSIDÉRANT que madame Huguette Lessard-Plante, enseignante, demande à la commission scolaire de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période de cinq (5) années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40% de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présente entente entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2001 et se terminerait le 30 juin 2006;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter à madame Huguette Lessard-Plante sa demande de retraite progressive, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2001.

Adopté unanimement

Accord C.P.N.C.F

RÉSOLUTION 27 0701 : CONSIDÉRANT qu'un accord est intervenu le 10 mai 2001 entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (C.P.N.C.F.) et la Centrale des syndicats du Québec pour le compte des syndicats de professionnelles et professionnels représentés par son agente négociatrice, la Fédération des professionnelles et des professionnels de l'Éducation du Québec (C.S.Q.), et ce, suivant les dispositions prévues à la clause 9-4.03 de l'entente 2000-2002 applicable au personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que cet accord porte sur diverses questions relatives à l'ajout du nouveau service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de cet accord est subordonnée à sa signature par les parties locales;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit accepté l'accord précité;

QUE, par suite, le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer cet accord pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Accord C.P.N.C.F.

RÉSOLUTION 28 0701 :

CONSIDÉRANT qu'un accord est intervenu le 20 juin 2001 entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (C.P.N.C.F.) et la Centrale des syndicats du Québec pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants, et ce, en vertu de l'article 9-5.00 de l'entente 2000-2002 applicable au personnel enseignant;

CONSIDÉRANT que cet accord est relatif à une modification à la note de bas de page de la clause 8-8.02 et au remplacement de l'annexe XLVI;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de cet accord est subordonnée à sa signature par les parties locales;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit accepté l'accord précité;

QUE, par suite, le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer cet accord pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente à l'effet d'une mutation d'une salariée

RÉSOLUTION 29 0701 :

CONSIDÉRANT le désir d'une personne salariée d'être mutée;

CONSIDÉRANT qu'avec l'accord des parties, une réaffectation pour des motifs d'ordre administratif est possible;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE d'accepter le projet d'entente se rapportant à une réaffectation pour des motifs d'ordre administratif;

Président

Secrétaire

QU'également le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'informatique, monsieur Denis Émond présente, à titre d'information, un document faisant état de l'évolution du réseau de télécommunication. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt de ce document.

Dépôt du document concernant l'évolution du réseau de télécommunication

RÉSOLUTION 30 0701 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé le document 0701-05 concernant l'évolution du réseau de télécommunication.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance lequel est déposé.

Dépôt d'un résumé de correspondance reçue

RÉSOLUTION 31 0701 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 28 juin et 3 juillet 2001, décrit sur le document 0701-06.

Adopté unanimement

En l'absence du public, aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, il est procédé à la modification de l'ordre du jour.

Modification à l'ordre du jour

RÉSOLUTION 32 0701 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié par l'ajout de l'article suivant :

15.1 Signature de documents.

Adopté unanimement

Personnes autorisées à signer les ententes et les documents pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie

RÉSOLUTION 33 0701 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les ententes et les documents requis dans le cadre du fonctionnement de la commission scolaire.

Adopté unanimement

À 21 h 20 et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Président

Huis clos

RÉSOLUTION 34 0701 :

commissaires.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos du conseil des

Adopté unanimement

À 22 h 20, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 35 0701 :

des commissaires.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Les résolutions ci-après décrites sont alors successivement adoptées.

Boni forfaitaire au directeur général pour 2000-2001

RÉSOLUTION 36 0701 :

forfaitaire 2000-2001, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la commission scolaire entérine le versement du boni

Adopté unanimement

Boni forfaitaire au directeur général adjoint pour 2000-2001

RÉSOLUTION 37 0701 :

boni forfaitaire 2000-2001, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général adjoint conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que la commission scolaire entérine le versement du

Adopté unanimement

Affectation de directions d'école

RÉSOLUTION 38 0701 :

l'enseignement aux jeunes, qu'un poste de direction à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT, par suite de l'engagement de madame Maryse Demers au poste de directrice des Services de

CONSIDÉRANT, au terme des consultations requises et de l'analyse des candidatures reçues, que le directeur général a déposé des recommandations relatives à des changements d'affectation pour combler ce poste et ceux susceptibles d'être vacants suite à l'affectation d'une nouvelle direction d'école à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface;

EN CONSÉQUENCE, tenant compte desdites recommandations et sous réserve du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires ainsi que de la politique de gestion des cadres des écoles, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soient effectués les changements d'affectation suivants :

Président

Secrétaire

Madame Renée Tremblay	Directrice d'école	École Sainte-Marie (Saint-Boniface)
Madame Suzie Boucher	Directrice d'école	École Saint-Joseph (Saint-Gérard) École Centrale (Saint-Mathieu) Villa-de-la-Jeunesse (Saint-Élie)
Monsieur Stéphane Robitaille	Directeur adjoint d'école	École Saint-Jacques, de la Jeune Relève (Shawinigan)

QUE la résolution 432 0501, relative au retour de monsieur Stéphane Robitaille à un poste d'enseignant, soit rescindée à toute fin que de droit.

Adopté unanimement

Résiliation du
contrat du direc-
teur général ad-
joint

RÉSOLUTION 39 0701 : CONSIDÉRANT qu'une analyse prospective des besoins en services pour les prochaines années permet de constater que plusieurs fonctions d'encadrement devront être assumées par un personnel nouveau, particulièrement dans les emplois de hors cadre et de cadre des services au sens du Règlement sur les conditions d'emplois des gestionnaires;

CONSIDÉRANT qu'une dotation pour de tels postes, axée sur la qualité de la relève, requiert la mise en place d'une structure favorisant la formation du nouveau personnel en fonction des emplois qui seront à combler;

CONSIDÉRANT, pour ce faire, qu'une réorganisation administrative au niveau des affectations permettrait d'amorcer ce processus de formation-supervision du personnel concerné;

EN CONSÉQUENCE et sous réserve d'une entente à intervenir avec l'employé hors cadre mis en cause, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit résilié le mandat de monsieur Claude Rousseau au poste de directeur général adjoint à la Commission scolaire de l'Énergie, ceci à compter du 19 août 2001;

QUE le poste de directeur général adjoint, devenu vacant, soit consécutivement comblé dans le cadre d'une réorganisation administrative de la commission scolaire permettant de réaliser le susdit objectif de dotation au niveau du personnel hors cadre et cadre de niveau 1 des services.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 40 0701 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE
que doit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire